



D'une grande conférence sociale à l'autre...

UNE ANNÉE DE RÉFORMES PAR LE DIALOGUE

Il y a un an, les forces économiques et sociales françaises et le Gouvernement faisaient ensemble un pari : inventer un « dialogue social à la française » pour réformer notre pays par la négociation, dans le respect de son identité sociale et républicaine. Un an plus tard, la démarche a permis d'importants succès. De nouveaux compromis et de nouvelles réformes sont nécessaires pour répondre aux défis du pays et doivent être amorcés dans le cadre de la 2^{ème} grande conférence sociale !

*« LE TEMPS DE
LA NÉGOCIATION
N'EST PAS
UN TEMPS PERDU.
C'EST UN TEMPS GAGNÉ
SUR LES MALENTENDUS
ET LES CONFLITS »*

François HOLLANDE
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
vœux aux partenaires sociaux,
17 janvier 2013

sommaire

- I. UNE ANNÉE POUR
DONNER CORPS AU
DIALOGUE SOCIAL
À LA FRANÇAISE**
- II. UNE ANNÉE SOUS LE
SIGNE DE LA BATAILLE
DE L'EMPLOI ET DE LA
QUALITÉ DU TRAVAIL**
- III. UNE ANNÉE
POUR CONCILIER
DEUX EXIGENCES :
COMPÉTITIVITÉ
ET SOLIDARITÉ**

I. UNE ANNÉE POUR DONNER CORPS AU DIALOGUE SOCIAL À LA FRANÇAISE

Réformer la France par le dialogue social

UNE GRANDE CONFÉRENCE SOCIALE ANNUELLE

Les 9 et 10 juillet 2012, la dynamique nouvelle du dialogue social s'est mise en route, après une période marquée par la défiance. Portée par un nouvel état d'esprit, la grande conférence fait figure de moment fondateur pour une année de transformations économiques et sociales inscrites dans la feuille de route sociale, un agenda partagé par tous les acteurs. La deuxième conférence de ce quinquennat, les 20 et 21 juin 2013, consolide cette méthode et cette dynamique.

DES PARTENAIRES SOCIAUX RECONNUS ET LÉGITIMES

Il est impossible de réformer sans les acteurs. Leur association est gage de pérennité et d'appropriation des réformes au niveau national, dans les branches et les entreprises.

- Les conditions, c'est la confiance et la légitimité. Cette année a été celle de **l'achèvement de la réforme de la représentativité syndicale** : élections dans les TPE du 28 novembre au 12 décembre et mesure d'audience de la représentativité syndicale le 29 mars. Au total, 5 456 527 salariés ont voté pour le syndicat de leur choix.
- Les réalisations, c'est le lancement de **trois grandes négociations** : le contrat de génération, la sécurisation de l'emploi et la qualité de vie au travail.

LE DIALOGUE SOCIAL À LA FRANÇAISE : EXEMPLE DE MÉTHODE DE NÉGOCIATION



A côté des négociations, de **MULTIPLES CONCERTATIONS AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX**

Prochainement, le **DIALOGUE SOCIAL PRÉALABLE À LOI** entrera dans la Constitution.

De nouveaux pas pour la démocratie sociale dans les branches et les entreprises

DE NOUVEAUX POUVOIRS DE NÉGOCIER DANS LES ENTREPRISES

Le dialogue social ne doit pas s'arrêter à la porte de l'entreprise. La loi sur la sécurisation de l'emploi y crée des nouveaux instruments et occasions de dialogue social.

- Des **représentants des salariés font leur entrée dans les Conseils d'administration** des grandes entreprises.
- Les salariés seront mieux associés à **l'anticipation de l'emploi et des compétences** et négocieront des droits nouveaux comme **les complémentaires santé** pour tous. Ils seront associés à la **consultation sur la stratégie de l'entreprise** et à la définition des conditions de la **mobilité interne**. L'information qui sera transmise aux salariés sera rassemblée en **une base de données unique**.
- Les **accords de maintien de l'emploi seront négociés** et soumis à l'accord des organisations représentant plus de 50% des salariés.
- Les **procédures de licenciements collectifs**, en dernier recours, passeront elles aussi par des accords majoritaires pour être valables, ou par l'homologation demandée à l'Etat.

Le dialogue social dans la fonction publique

PROGRESSER PARTOUT PAR LE DIALOGUE SOCIAL ET LA DÉMOCRATIE

- Une concertation sur les moyens syndicaux a abouti à **de nouveaux moyens en temps pour les organisations syndicales**.
- En matière d'exemplarité des employeurs, **un accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**, le premier du genre dans la fonction publique, a été négocié et signé par toutes les organisations syndicales représentatives.
- **Un accord sur la prévention des risques psycho-sociaux** et les moyens des CHSCT est en négociation.

II. UNE ANNÉE SOUS LE SIGNE DE LA BATAILLE DE L'EMPLOI ET DE LA QUALITÉ DU TRAVAIL

La bataille de l'emploi est la priorité mais elle ne s'oppose pas à la recherche d'une qualité de vie au travail ou à l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette année a permis de réaffirmer l'importance d'allier une politique de l'emploi à une politique du travail, pour que les emplois créés ou aidés soient de bons emplois, c'est-à-dire permettant aux salariés d'augmenter leurs compétences, de construire une carrière, de s'épanouir et de contribuer à la performance de l'économie française.

Les fronts de la bataille de l'emploi et du travail

DES EMPLOIS DURABLES FACE À L'URGENCE DU CHÔMAGE DES JEUNES

Face à l'urgence du chômage des jeunes, et en particulier des 500 000 jeunes sans emploi ni formation, c'est-à-dire les plus éloignés de l'emploi, les **emplois d'avenir** ont constitué une première réponse.

Fin mai, 25 000 jeunes ont décroché un emploi, qu'ils n'auraient jamais pu obtenir sans les emplois d'avenir. 88% des jeunes recrutés n'ont pas le Bac. 95% des emplois d'avenir sont à temps plein et 60% ont été signés pour 3 ans et plus.

La conférence de lutte contre la pauvreté, prévue par la feuille de route, a décidé de la mise en œuvre d'une autre réponse pour la jeunesse : la **garantie jeunes**. Elle proposera aux jeunes en grande difficulté d'insertion un contrat d'accompagnement intensif vers l'emploi ou la formation, accompagné d'une allocation équivalente au RSA. Nous ne pouvons pas laisser les jeunes

seuls face au chômage. C'est pourquoi le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale met en œuvre un **parcours d'insertion et d'accompagnement** des jeunes les plus en difficulté.

INSÉRER LES JEUNES SANS EXCLURE LES SENIORS

Notre pays se singularise par un fort chômage aux deux extrémités de la chaîne des âges, les jeunes et les seniors. Le **contrat de génération** offre à ces deux publics une même solution :

Son objectif : transmission des savoir-faire alors qu'une génération va partir en retraite, mais aussi motivation au travail de seniors, pouvant ainsi transmettre et accompagner ; motivation aussi de jeunes qui peuvent gravir plus vite les échelons de l'expérience et être guidés.

Dans tous les collectifs de travail, l'objectif est de redonner du sens. C'est aussi l'un des objets de la **négociation sur la qualité de vie au travail**. Cette négociation poursuit une démarche globale : santé, qualité du travail, relations avec l'encadrement, articulation vie personnelle et vie professionnelle...

Elle recherche une nouvelle étape dans le droit d'expression, au-delà des seules conditions de travail, mais sur ce qui fait son métier. Cette approche doit permettre de répondre au malaise actuel pouvant exister dans le monde du travail.

RÉFORMER POUR SÉCURISER LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET ROMPRE AVEC LA « PRÉFÉRENCE FRANÇAISE POUR LE LICENCIEMENT »

Lutter contre le chômage suppose de créer des emplois mais aussi d'éviter des destructions. **L'accord du 11 janvier puis la loi de sécurisation de l'emploi** donnent aux acteurs les moyens de trouver des alternatives aux licenciements.

Accords de maintien de l'emploi dans un contexte de crise, mobilité interne et externe des salariés de façon encadrée, unification et simplification du dispositif d'activité partielle, refonte des procédures de licenciements collectifs.

La bataille du chômage se mène enfin en soutenant le pouvoir d'achat : **hausse du SMIC** et évolution de son mode de calcul.



Contre la précarité de l'emploi et l'insécurité dans le travail, un même combat

La précarité de l'emploi s'accompagne, le plus souvent, de l'insécurité dans le travail. Travail illégal ou contrats courts ou atypiques sont une double menace sur l'emploi et sur la sécurité des salariés.

LUTTER CONTRE TOUTES LES PRÉCARITÉS

C'est l'un des pans de l'accord du 11 janvier et de la loi de sécurisation de l'emploi.

Droits rechargeables à l'assurance chômage et accompagnement des salariés précaires alternant périodes d'emploi et de chômage ; incitation à recourir au CDI plutôt qu'au CDD *via* **l'augmentation des cotisations sur les contrats courts** ; amélioration de la situation des salariés à temps partiel : **rémunération dès la première heure des heures complémentaires**, droit à une **meilleure organisation du travail** (durée minimale de 24h hebdomadaires et meilleure organisation des journées de travail).

PRÉSERVER LA SANTÉ PHYSIQUE ET MORALE DES TRAVAILLEURS ET AUSSI LUTTER CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

Le travail comporte des risques, et chacun n'est pas égal devant la santé au travail. L'évolution des conditions de travail fait qu'une partie de ces risques est aujourd'hui transférée vers des sous-traitants, des personnes en situation de précarité, des populations

fragiles. Ces risques peuvent être très classiques (chantiers du BTP, risques chimiques, troubles musculo-squelettiques, etc.) ou bien nouveaux (sous-traitance en cascade, produits aux dangers insoupçonnés...).

Une politique globale de santé et sécurité au travail est nécessaire. L'acte fort de l'année écoulée a été le **plan de lutte contre le travail illégal**.

En matière de conditions de travail, la stratégie de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail a été repensée en lien avec les partenaires sociaux.

PAS DE QUALITÉ DE TRAVAIL SANS ÉGALITÉ AU TRAVAIL

C'était un engagement fort de la grande conférence sociale de juillet 2012 : pousser les entreprises à s'engager sur l'égalité professionnelle réelle :

Dans les faits, la **pénalité à hauteur de 1% de la masse salariale** pour les entreprises qui ne négocient pas en matière d'égalité professionnelle est désormais effective.

Les entreprises de plus de 50 salariés doivent par ailleurs déposer auprès des Direccte des **plans d'action unilatéraux ou accords négociés sur l'égalité professionnelle**.

Sécuriser les parcours

RETOUR À L'EMPLOI ET ÉVOLUTION DANS LA CARRIÈRE : CONSTRUIRE UNE TRAJECTOIRE

Au-delà de la sécurisation de l'emploi, le défi de notre société est de sécuriser les parcours professionnels.

- L'une des clés de la sécurisation des parcours professionnels est **l'alternance**. Elle constitue un moyen d'insertion efficace dans l'emploi. Le gouvernement a fixé un objectif ambitieux de 500 000 apprentis d'ici 2017.
- **Le compte personnel de formation**, universel et intégralement transférable a été créé. Son déploiement opérationnel sera au cœur de la réforme de la formation professionnelle.
- **Le conseil en évolution professionnelle** prévu par la loi de sécurisation de l'emploi sera aussi un élément de sécurisation des parcours.
- Dans la fonction publique, **une négociation** a été lancée sur les politiques de carrière, de rémunération et de parcours professionnels.
- Le Gouvernement a pris les moyens pour **sauver financièrement l'AFPA**.



III. UNE ANNÉE POUR CONCILIER DEUX EXIGENCES : COMPÉTITIVITÉ ET SOLIDARITÉ



Une année pour lancer la reconquête industrielle

L'année écoulée montre qu'il n'y a pas de compétitivité sans solidarité, mais aussi que la pérennité de notre modèle de solidarité passe par la compétitivité de l'économie française.

REDONNER DE LA COMPÉTITIVITÉ À NOS ENTREPRISES

Notre pays a besoin de gagner en compétitivité. Son avenir économique en dépend, mais aussi son avenir social

- En application de la feuille de route sociale, le Gouvernement a confié à Louis Gallois une mission relative à la compétitivité de l'industrie française. Ses propositions sont venues nourrir le **Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi**, annoncé le 6 novembre 2012. Il comporte des mesures compétitivité-coût et compétitivité hors-coût.
- Le **Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi** bénéficie à toutes les entreprises et donne lieu à un préfinancement pour les PME et les TPE depuis mars 2013.
- **Création de la Banque Publique d'Investissement**
- D'autres mesures complètent : **renforcement du statut de la Jeune Entreprise Innovante, Crédit Impôt Innovation.**

STRUCTURER NOS FILIÈRES : LA COMPÉTITIVITÉ PASSE PAR PLUS DE COHÉRENCE

Dans la compétition mondiale, l'économie française doit rassembler ses forces. La compétitivité passe par plus de solidarité au sein de notre tissu économique, c'est-à-dire par une politique de filière conquérante.

Le **Conseil National de l'Industrie** a été installé en février 2013. Il s'agit de créer de nouvelles dynamiques de filières, de nouvelles solidarités au sein de comités qui élaborent des contrats de filières formalisant le travail commun. L'Etat attend des entreprises qu'elles s'organisent collectivement pour se donner les moyens de créer des emplois, d'adapter et de développer les compétences des salariés, d'innover et d'investir en France, d'exporter vers les marchés les plus prometteurs. Aux entreprises qui feront le choix de cette solidarité de filière, l'Etat apportera tout son soutien.

Une année pour repenser la solidarité nationale

REPENSER L'ENSEMBLE DE NOTRE MODÈLE DE PROTECTION SOCIALE

Pour élargir et diversifier les sources de financement de la protection sociale, le Haut Conseil du financement de la protection sociale a été saisi et a remis au Premier ministre, le 31 octobre 2012, un premier **rapport dressant un état des lieux complet du financement actuel. Le 7 juin, le haut conseil a remis ses premières recommandations sur les conditions, les principes et la diversification du financement de la protection sociale.**

LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale prévoit une **augmentation de 10% du RSA socle** d'ici à 2017, une hausse du barème de la CMU complémentaire et le développement de l'hébergement d'urgence.

PRÉPARER UNE RÉFORME DE LA RETRAITE CONCERTÉE

La feuille de route sociale a défini un calendrier pour une réforme globale de notre système de retraite.

- La phase de diagnostic, au sein du Conseil d'orientation des retraites (COR), a débouché sur deux rapports, **l'un sur les projections financières** (19 décembre 2012), l'autre dressant un **état des lieux de notre système de retraite** (remis le 22 janvier 2013).
- A partir de ces travaux, la **commission pour l'avenir des retraites**, présidée par Yannick Moreau, a mené des consultations afin de formuler des pistes de réforme. Ses propositions ont été rendues publiques le 14 juin.
- Une **concertation s'engage** sur les évolutions souhaitables de notre système de retraite.



D'une grande conférence sociale à l'autre...



I. UNE ANNÉE POUR DONNER CORPS AU DIALOGUE SOCIAL À LA FRANÇAISE

- Après la représentativité syndicale, son bilan et la représentativité patronale.
- Au-delà de l'audience syndicale, la reconnaissance des mandats syndicaux et parcours militants et le financement efficace et transparent de la démocratie sociale.
- Après deux grandes négociations sur l'emploi et le travail, la méthode du dialogue social à la française s'appliquera à la formation professionnelle.
- Après le vote d'une loi constitutionnelle (projet adopté en conseil des ministres le 13 mars), le dialogue social fera son entrée dans la Constitution.

II. UNE ANNÉE SOUS LE SIGNE DE LA BATAILLE DE L'EMPLOI ET DE LA QUALITÉ DU TRAVAIL

- Après la création des outils (emplois d'avenir, contrat de génération, nouveau dispositif d'activité partielle...), leur mobilisation partout sur le territoire.
- Après la sécurisation de l'emploi, la sécurisation des parcours : mener la réforme de la formation professionnelle.
- Après la négociation Qualité de Vie au Travail, la préparation du 3^e plan santé au travail et la prévention de la pénibilité en lien avec le chantier des retraites.
- Après une initiative franco-allemande en faveur de l'emploi des jeunes, relancer l'Europe sociale et peser tous ensemble pour une initiative européenne en faveur de l'emploi des jeunes.

III. UNE ANNÉE POUR CONCILIER DEUX EXIGENCES : **COMPÉTITIVITÉ ET SOLIDARITÉ**

- Après la création du CICE, sa mobilisation pour soutenir la compétitivité des entreprises.
- Après la redynamisation de la démarche filière, l'identification des filières d'avenir et des métiers et compétences liés.
- Après la phase de concertation, la mise en œuvre d'une réforme des retraites dans la justice.
- Après la consultation en cours sur les principes du service public et la déontologie de ses agents, un projet de loi sera à l'ordre du jour du conseil des ministres en juillet 2013.